

**Commission économique pour l'Europe**

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

Groupe de travail des effets

Troisième session commune

Genève, 11-15 septembre 2017

Point 13 b) de l'ordre du jour provisoire

État d'avancement des inventaires des émissions et autres questions relatives aux émissions : amélioration des données d'émission

État actuel des données d'émission, processus d'examen et nouveau système de maillage**Rapport du Centre des inventaires et des projections des émissions***Résumé*

Le présent rapport a été établi par le Centre des inventaires et des projections des émissions conformément à son mandat au titre du plan de travail relatif à la mise en œuvre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance pour 2016-2017 (ECE/EB.AIR/133/Add.1, points 1.1.1.21, 1.1.2, 1.3.1, 3.1, 3.2 et 3.4) et aux tâches énoncées dans le document informel « Basic and multi-year activities in the 2016-2017 period » (Activités de base et pluriannuelles pendant la période 2016-2017) (points 1.1.7, 1.4.1-4, 1.5.1 et 1.7.1), qui a été présenté à l'Organe exécutif de la Convention à sa trente-quatrième session.

Le rapport rend compte des progrès réalisés dans la communication des données d'émission en application de la Convention dans le cadre du cycle de notification de 2017. Il récapitule les principales conclusions de l'examen annuel des données d'émission effectué au titre du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe, et expose les résultats de l'examen approfondi des inventaires nationaux des émissions pour 2017 réalisé dans le cadre de la troisième étape, ainsi que les plans pour 2018 et les années suivantes. Il porte également sur l'examen des demandes d'ajustement présentées par les Parties et sur les progrès accomplis dans la mise au point du nouveau système de maillage. On trouvera en annexe au document un tableau récapitulatif de la situation au 6 juin 2017 pour chacune des Parties en ce qui concerne la communication des données d'émission.



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. État actuel des données d'émission	3
II. Examen technique des inventaires	5
III. Données d'émission à l'intention des spécialistes de la modélisation.....	7
IV. Mise au point d'un nouveau système de maillage	8
V. Examen des demandes d'ajustement soumises	8
VI. Conclusions	8
Annexe	
Situation au 6 juin 2017 en ce qui concerne la communication des données d'émission.....	11

Introduction

1. Le rapport rend compte des progrès accomplis dans la communication des données d'émission effectuée en application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance dans le cadre du cycle de notification de 2017 (données d'émission de 2015, y compris les nouvelles communications portant sur les années antérieures depuis 1990 ; données d'activité et projections ; données par maille et données concernant les grandes sources ponctuelles). Il récapitule les principales conclusions de l'examen annuel¹ et de l'examen concernant le respect de l'obligation de présenter des rapports pour les données d'émission, effectués au titre du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), conformément au plan de travail relatif à la mise en œuvre de la Convention pour 2016-2017 (ECE/EB.AIR/133/Add.1).
2. À sa trente-deuxième session (Genève, 9-13 décembre 2013), l'Organe exécutif de la Convention a adopté les Directives pour la communication des données d'émission et les projections des émissions au titre de la Convention (Directives pour la communication des données) (ECE/EB.AIR/125) par ses décisions 2013/3 et 2013/4 (voir ECE/EB.AIR/122/Add.1). Ces directives ont été adoptées pour une mise en application à partir de 2015 et donnent des informations générales sur les prescriptions en matière de communication de données, les délais et les procédures à suivre pour la communication de données au titre de la Convention et leur examen.
3. Le présent rapport a été établi par le Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE) de l'EMEP², hébergé par l'Office de l'environnement autrichien (Umweltbundesamt).

I. État actuel des données d'émission

4. Sur les 51 Parties à la Convention, 45 ont communiqué des données arrêtées au 6 juin 2017. Tous les pays sauf l'Albanie ont communiqué leurs données en utilisant les nouveaux formats (c'est-à-dire la Nomenclature pour la notification des données (NND) 2014 (NDD14)). Aucune donnée n'a été reçue de l'Arménie, du Bélarus, de la Bosnie-Herzégovine, de la Fédération de Russie, de la Grèce ni du Monténégro. On trouvera sur le site Web du CIPE³ et dans une annexe au présent document un aperçu à jour des données soumises par les Parties au cours du cycle de notification de 2017. En outre, les données d'émission les plus récentes communiquées officiellement sont disponibles en ligne⁴. La plupart des Parties qui ont présenté des données ont également communiqué au secrétariat le formulaire de notification.
5. *Respect des délais.* Quarante Parties avaient communiqué des données d'émission avant la date limite du 15 février 2017. Vingt-deux Parties ont communiqué à nouveau des données (les Parties avaient quatre semaines à compter du 15 février pour faire parvenir de nouvelles communications, mais la dernière communication a cependant été soumise le 28 avril 2017 et la dernière projection le 2 juin). Cinq Parties ont présenté à nouveau un rapport d'inventaire, et trois ont présenté un chapitre complémentaire de leur rapport d'inventaire à la fin avril ou au début mai (chap. 10 : communication des données d'émission par maille et des données concernant les grandes sources ponctuelles – GSP).

¹ Un examen technique annuel est réalisé en coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et son Centre thématique européen sur l'air et le changement climatique.

² Le CIPE, créé par l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique à sa vingt-cinquième session (ECE/EB.AIR/91, par. 27 f)), est devenu opérationnel le 15 janvier 2008. Voir <http://www.ceip.at>.

³ Les communications 2017 peuvent être consultées à l'adresse : http://www.ceip.at/status_reporting/2017_submissions.

⁴ CIPE, données d'émission communiquées officiellement, 30 mai 2017. À consulter à l'adresse suivante : http://www.ceip.at/webdab_emepdatabase/reported_emissiondata.

6. *Polluants*. Quarante-cinq Parties ont présenté des inventaires, mais certaines communications ne contenaient pas tous les polluants visés dans les Directives pour la communication des données d'émission. Les 45 Parties ont toutes communiqué leurs données de 2015 sur les principaux polluants et les particules. Quarante-trois Parties ont communiqué leurs données sur les émissions de cadmium, de mercure et de plomb, 35 sur d'autres métaux lourds et 40 sur les polluants organiques persistants prioritaires. Seules 39 Parties ont fourni des données d'activité.

7. *Carbone noir*. Trente-sept Parties ont communiqué (volontairement) leurs émissions de carbone noir et 30 d'entre elles ont présenté des séries chronologiques d'émissions (2000-2015).

8. *Communication des données par maille et des données concernant les grandes sources ponctuelles*. Les données par maille doivent être présentées tous les cinq ans. En 2017, les Parties ont communiqué des données par maille pour la première fois dans la nouvelle résolution. Vingt-deux Parties ont communiqué des données maillées dans la nouvelle résolution, dont 5 Parties qui ont communiqué des séries chronologiques actualisées et 3 qui ont communiqué des données (supplémentaires) dans une résolution de 50 x 50 kilomètres carrés (km²).

9. *Grandes sources ponctuelles*. Vingt-six Parties ont communiqué des données concernant les grandes sources ponctuelles. La présentation, la cohérence interne et l'exhaustivité de ces données ont été vérifiées.

10. *Documentation*. Seules 89 % des Parties ayant présenté des inventaires ont aussi fourni un rapport d'inventaire en 2017. Les rapports d'inventaire sont en constante amélioration sur les plans de la cohérence, de la transparence et de la comparabilité des données. Le CIPE évalue chaque année les rapports d'inventaire et les meilleures équipes nationales reçoivent un prix lors des réunions de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions. Cependant, certains rapports ne sont toujours pas établis conformément au modèle. Il est instamment demandé aux Parties d'utiliser la structure recommandée pour la documentation, c'est-à-dire les modèles présentés à l'annexe II des Directives pour la communication des données.

11. *Projections*. En 2017, les projections des émissions pour 2020, 2025 et 2030 ont été présentées par 21 Parties (22 en 2015), originaires principalement du secteur occidental de la zone de l'EMEP.

12. *Notification des incertitudes*. La notification des incertitudes reste limitée, et le degré de précision varie selon les Parties notifiantes (dans la plupart des cas, ce sont les incertitudes agrégées constituant le total national qui sont notifiées). Dans certains cas, la qualité de l'estimation des incertitudes est douteuse (par exemple lorsque l'incertitude notifiée est beaucoup plus faible que les nouveaux calculs effectués au cours des dernières années).

13. *Accès à l'information*. Le CIPE a actualisé son site Web de manière à tenir compte des révisions des Directives pour la communication des données d'émission et à rendre les données plus transparentes et plus accessibles aux Parties, à l'Organe directeur de l'EMEP, au Comité d'application et au public. Les sites Web contenant des informations sur les procédures et les demandes d'ajustement, l'examen, les conclusions et l'ajustement approuvé ont également été mis à jour. De plus, le CIPE offre à ses utilisateurs un visualiseur de données interactif en ligne⁵ qui peut faciliter l'analyse et la visualisation des émissions officielles notifiées par les pays au titre de la Convention.

14. *Nouveaux calculs*. Dans une série chronologique, toutes les estimations des émissions devraient être calculées de façon cohérente et donc les séries chronologiques devraient être calculées chaque année avec la même méthode et à partir des mêmes sources de données. Sur les 45 Parties qui communiquent des informations, 43 ont fourni des données recalculées pour au moins certains polluants. L'examen des inventaires soumis montre un nombre important de nouveaux calculs annuels (plus de +/- 30 %) concernant les émissions passées dans certains pays.

⁵ Données d'émission communiquées officiellement, 11 juillet 2016. À consulter à l'adresse : http://www.ceip.at/data_viewers/official_tableau/.

15. *Émissions par habitant et émissions par produit intérieur brut (PIB)*. Ces indicateurs sont calculés pour toutes les Parties qui notifient les émissions nationales totales des principaux polluants, particules, métaux lourds et polluants organiques persistants, à partir des renseignements sur la population et le PIB disponibles dans la base de données de la Banque mondiale. On observe des différences notables entre les Parties et d'une année à l'autre.

II. Examen technique des inventaires

16. *Objectif principal*. L'examen technique des inventaires a pour but principal d'aider les pays à améliorer leurs données pour le cycle de notification suivant. Tous les inventaires présentés par les Parties ont été vérifiés au moyen du logiciel RepDab⁶ et incorporés dans la base de données centrale du CIPE. Ils ont ensuite fait l'objet d'un examen technique. À chaque étape, les Parties ont eu la possibilité de donner des précisions et de fournir des informations complémentaires. Les Parties jugent le processus utile et font part de leurs observations au CIPE par des courriels ainsi que pendant les réunions de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions.

17. *Les examens des étapes 1 et 2*. Les conclusions de l'examen de la première étape ont été communiquées avant le 30 mars 2017 aux experts désignés au niveau national, dans le cadre des rapports de situation propres à chaque pays. Les conclusions de l'examen de la deuxième étape ont été incorporées dans les rapports de synthèse et d'évaluation des pays, qui ont été envoyés avant le 3 mai 2017. On trouvera une synthèse des conclusions des examens menés au titre des deux premières étapes dans le rapport d'examen des inventaires établi conjointement par le CIPE et l'Agence européenne pour l'environnement en 2017⁷, qui pourra être consulté sur le site Web du CIPE.

18. *L'étape 3 de l'examen*. La troisième étape est une étude approfondie des inventaires qui a pour objet d'aider les Parties à établir et à communiquer des inventaires de qualité et à rendre plus fiables les données utilisées pour la modélisation de la pollution atmosphérique. Il est prévu de procéder pour chaque Partie⁸ à un examen de la troisième étape tous les cinq ans au moins. Les ressources requises proviennent de l'équipe d'experts chargée de l'examen⁹, des Parties concernées par l'examen et du CIPE, celui-ci coordonnant l'ensemble du processus.

19. Il est prévu que les Parties désignent des experts à inscrire sur la liste de l'EMEP et fournissent des ressources suffisantes pour leur permettre de participer au processus. Quatre-vingt-dix experts de 23 Parties¹⁰ sont inscrits sur la liste d'experts du CIPE. Les experts sélectionnés présentent les qualifications requises pour examiner les inventaires des émissions provenant de tous les secteurs ainsi que les questions générales liées aux inventaires (bonnes pratiques, incertitudes, assurance qualité/contrôle de la qualité, etc.).

20. Le premier cycle d'examens approfondis a été achevé pour la période 2008-2012 : au total, 44 Parties ont fait l'objet d'un examen – c'est-à-dire toutes celles qui avaient présenté les données pertinentes. Les résultats sont publiés sur le site Web du CIPE. Les examinateurs ont recensé des domaines appelant des améliorations dans tous les inventaires vérifiés. Les Parties ont eu la possibilité de formuler des observations avant la publication des rapports.

⁶ Le logiciel RepDab est disponible sur le site Web du CIPE à l'adresse : http://www.ceip.at/repdab_howtouse (mis à jour le 7 avril 2017).

⁷ Katarina Mareckova *et al.*, *Inventory Review 2017 : Review of emission data reported under the LRTAP Convention and NEC Directive* – rapport conjoint du CIPE et de l'AEE, Rapport technique du CIPE 2/2017 (Vienne, Agence autrichienne pour l'environnement, 2017).

⁸ La participation des États-Unis et du Canada à l'examen approfondi des inventaires doit être débattue.

⁹ On estime que les membres de l'équipe d'experts consacrent dix à quinze jours à leur tâche, qui comprend la préparation de la réunion, la participation à la réunion d'examen proprement dite, d'une durée d'une semaine, et les activités de suivi, y compris la mise au point des rapports par pays.

¹⁰ Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suède, Tchéquie et Union européenne.

21. Le plan à long terme d'examens approfondis de la troisième étape pour 2013-2018 a été actualisé par le CIPE à partir des inventaires fournis (voir tableau ci-dessous) aux fins de son approbation par l'Organe directeur de l'EMEP à sa troisième session commune avec le Groupe de travail des effets. Il sera modifié si les Parties ne communiquent pas les informations requises¹¹ dans les délais fixés.

22. Les examens approfondis de la troisième étape pour 2013, 2014, 2015 et 2016 ont eu lieu en juin à l'Agence européenne pour l'environnement (Copenhague). Pour de plus amples informations, on se reportera aux précédents rapports de situation du CIPE à l'Organe directeur de l'EMEP et aux rapports de pays qui sont accessibles en ligne. D'après les réactions enregistrées aux réunions de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, les responsables des inventaires estiment que les examens approfondis sont utiles et recommandent de les maintenir.

Mise à jour du plan à long terme d'examens de la troisième étape pour la période 2013-2018

<i>Année</i>	<i>Pays examiné</i>
2013	Bulgarie, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie et Suède
2014	Allemagne, Belgique, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Grèce et Hongrie
2015	Azerbaïdjan, Bélarus, Irlande, Pays-Bas, République de Moldova, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie et Ukraine
2016	Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Islande, Luxembourg, Royaume-Uni, Serbie, Suisse et Turquie
2017	Albanie, Autriche, Kazakhstan ^b , Kirghizistan ^b , Liechtenstein ^b , Malte ^b , Monaco ^a et Union européenne
2018	Arménie ^a , Bosnie-Herzégovine ^a , Finlande et Monténégro ^a

^a Partie qui n'a pas fourni d'inventaire complet des émissions en utilisant le modèle type et/ou de rapport d'inventaire au cours des trois dernières années.

^b Partie qui n'a pas fourni d'inventaire des émissions ni de rapport d'inventaire au cours des trois dernières années.

23. Le plan des examens approfondis pour 2017 a dû être modifié. Les modifications ont été arrêtées à la fin mars 2017 au cours de la réunion commune des Bureaux de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets. Huit Parties devaient être examinées. L'Arménie et le Monténégro n'avaient pas fourni de données depuis 2013, et leur examen a été reporté à 2018.

24. Au total, 19 experts ont accepté l'invitation qui leur a été faite de participer à l'examen centralisé pour 2017 : 2 experts pour l'Autriche, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Union européenne respectivement et 1 expert pour la Belgique, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Italie, la Lettonie, la Suède et la Tchéquie respectivement.

¹¹ Comme il est précisé dans le document relatif aux méthodes et procédures d'examen (ECE/EB.AIR/GE.1/2007/16), une Partie doit avoir présenté des tableaux selon la NND et un rapport d'inventaire pour pouvoir être retenue en vue d'un examen approfondi de la troisième étape.

III. Données d'émission à l'intention des spécialistes de la modélisation

25. *Ensembles de données complétées et de données par maille.* Des ensembles de données complétées et de données par maille ont été calculés pour 2015 à l'aide des derniers chiffres communiqués. Lorsque les chiffres communiqués n'étaient pas suffisants, des estimations d'experts issues du modèle d'information et de simulation de la pollution atmosphérique régionale (RAINS) et du modèle d'interaction et de synergie entre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique (GAINS) ont servi à compléter les données.

26. *Principaux polluants et particules.* Le CIPE a préparé des ensembles de données sur les oxydes de soufre (SO_x), les oxydes d'azote (NO_x), le monoxyde de carbone (CO), les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), l'ammoniac (NH₃) et les particules (PM₁₀, PM_{2,5} et PM_{coarse} (particules grossières)), au niveau des catégories de sources de maillage NDD agrégées, dans une résolution de 50 km² x 50 km², sur la base du système de maillage mis au point par le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) et dans une résolution de 0,1° x 0,1°, sur la base du système de maillage mis au point par le CIPE. Ce système s'appuie sur la base de données des émissions du Programme mondial de recherche sur l'atmosphère (EDGAR) et il est mis à niveau au moyen des informations sur les sources ponctuelles disponibles au titre du Registre européen des rejets et des transferts de polluants (RRTP-E)¹² pour diffusion dans les régions où aucune donnée par maille dans la résolution 0,1° x 0,1° n'est communiquée. Les méthodes utilisées pour combler les lacunes sont consignées dans un rapport technique¹³, qui sera publié sur le site Web du CIPE en juin 2017.

27. *Métaux lourds et polluants organiques persistants.* Le CIPE a préparé des données par maille pour trois métaux lourds (mercure, plomb et cadmium) ainsi que pour six polluants organiques persistants (dioxines et furanes, benzo(a)pyrène, benzo(b)fluoranthène, benzo(k)fluoranthène, indéno(123-cd)pyrène et hexachlorobenzène). Les lacunes ont été comblées et des données par maille ont été établies concernant les métaux lourds et les polluants organiques persistants au niveau des secteurs des mailles NND14 (et non par rapport au total national comme en 2015). Les méthodes utilisées pour combler les lacunes sont consignées dans des rapports techniques¹⁴, qui seront publiés sur le site Web du CIPE en juin 2017, notamment un rapport sur l'amélioration des inventaires pour la modélisation des métaux lourds élaboré en collaboration avec le Centre de synthèse météorologique Est (CSM-E). Il est prévu d'établir en 2018 un rapport conjoint sur l'amélioration des inventaires des émissions pour la modélisation des polluants atmosphériques persistants.

28. Les données d'émission complétées et les données d'émission maillées pour 2015 ont été communiquées aux spécialistes de la modélisation et sont publiées sur le site Web du CIPE depuis le 30 mai 2017¹⁵.

29. *Émissions dues au transport maritime.* Les émissions dues au transport maritime ne sont pas communiquées par les Parties. Le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) a communiqué des données relatives aux émissions dues au transport maritime issues du projet de recherche sur l'évaluation des effets sur le climat et sur la qualité de l'air des polluants à courte durée de vie (ECLIPSE 5). En raison des écarts entre cet ensemble de données et l'ensemble de données issues du projet MACC-III sur la surveillance de la composition de l'air et du climat, qui ont été utilisées jusqu'à présent pour combler les lacunes, l'ensemble de données d'émission du CMEI n'a pas été utilisé cette année. L'ensemble de données issues de MACC-III a été extrapolé et après de nouvelles vérifications de données, il est prévu d'utiliser à l'avenir les données provenant d'ECLIPSE 5.

¹² Voir <http://prtr.ec.europa.eu/#/facilitylevels>.

¹³ Rapport technique CIPE 3/2017 (à paraître).

¹⁴ *Joint CEIP/MS-C-E Technical Report on Emission Inventory Improvement for Heavy Metals Modeling*, Rapport technique CIPE 1/2017 (à paraître) et Rapport technique 2/2017 (voir note de bas de page 7 ci-dessus).

¹⁵ Les données d'émission utilisées dans les modèles de l'EMEP peuvent être consultées à l'adresse : http://www.ceip.at/webdab_emepdatabase/emissions_emepmodels.

IV. Mise au point d'un nouveau système de maillage

30. Le nouveau système de maillage dans une résolution plus fine ($0,1^\circ \times 0,1^\circ$) que le CIPE a mis en place en 2013 est maintenant opérationnel. La prochaine étape est la mise à jour des données de substitution pour la répartition spatiale des zones sans réseau de notification, à l'aide d'informations actualisées issues de la base de données EDGAR sur les émissions mondiales. Pour 2015, des données maillées sur les émissions de NO_x , de COVNM, de NH_3 , de SO_x , de CO, de $\text{PM}_{2,5}$, de PM_{10} et de $\text{PM}_{\text{coarse}}$ selon la NND 14 ont été fournies aux spécialistes de la modélisation de l'EMEP le 30 mai 2017. Des données maillées dans la résolution $0,1^\circ \times 0,1^\circ$ et selon la NND 14 sont également disponibles pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014. Vingt pays (voir annexe) ont communiqué des données maillées dans la nouvelle résolution $0,1^\circ \times 0,1^\circ$. Le manque de données concernant la Turquie et les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale complique beaucoup l'entreprise.

31. Au niveau total national, le CIPE a procédé en 2016 à une comparaison détaillée entre les données d'émission provenant de l'ancien système de maillage dans la résolution de $50 \text{ km}^2 \times 50 \text{ km}^2$ et celles issues du nouveau système de maillage dans la résolution de $0,1^\circ \times 0,1^\circ$. Pour 2017, il était prévu d'établir une comparaison entre les données maillées dans la résolution de $0,1^\circ \times 0,1^\circ$ et les émissions calculées selon MACC-III. Les résultats de la comparaison sont disponibles sur le site Web du CIPE¹⁶.

32. Il est prévu une nouvelle comparaison des données d'émission maillées avec les données relatives aux sources ponctuelles du Registre européen des rejets et des transferts de polluants (RRTP-E) ainsi qu'avec certaines données de substitution, telles que les données sur les routes ou sur l'utilisation des sols. Cette procédure est très longue et sa portée sera limitée par le budget disponible.

33. La production de données maillées dans une résolution plus fine entraîne chaque année un surcroît de travail considérable pour le CIPE en vue de combler les lacunes et de définir le maillage, et il est très difficile de mener à bien ces tâches dans le court laps de temps qui s'écoule entre la date limite de la communication des données (15 mars) et la date limite de la production de données maillées (début mai).

V. Examen des demandes d'ajustement soumises

34. L'Espagne a soumis de nouvelles demandes d'ajustement au secrétariat de la CEE en 2017. Sept parties (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France et Luxembourg) ont soumis les cadres de notification visés à l'annexe VII des Directives pour la communication des données accompagnés des ajustements approuvés en 2014, 2015 et/ou 2016. Les ajustements approuvés mentionnés dans l'annexe VII ont été incorporés sur l'outil en ligne mis au point par le CIPE, où toutes les informations peuvent être comparées facilement. Toutes les demandes, nouvelles ou déjà approuvées, ont été étudiées par l'équipe d'experts chargée de l'examen. Cette activité a été financée au titre des contributions obligatoires à l'EMEP. On trouvera des informations détaillées sur le processus d'examen et ses conclusions dans un rapport spécial de situation sur les ajustements.

VI. Conclusions

35. *Respect des délais et exhaustivité.* En 2017, 45 Parties ont soumis leur inventaire des émissions. Les données fournies pour les principaux polluants, les principaux métaux lourds et les particules sont à peu près complètes pour la région de l'Europe, mais les renseignements communiqués au CIPE portent sur moins de 50 % de la zone élargie de l'EMEP. Le problème persistant de l'exhaustivité et de la qualité des données n'a pas pu être résolu. On observe toutefois des améliorations dans la communication des données

¹⁶ EMEP GRID – Comparisons, 17 août 2016. À l'adresse http://www.ceip.at/new_emep-grid/grid_comparisons.

d'émission chez des Parties qui ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités rendues possibles grâce aux subventions de la CEE (Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan et République de Moldova). La CEE devrait envisager de poursuivre le programme de renforcement des capacités et les activités de sensibilisation dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, et dans les pays des Balkans occidentaux.

36. *Défaut de communication des données.* La Bosnie-Herzégovine, la Grèce et le Monténégro n'ont pas communiqué au CIPE de données d'émission au cours des trois dernières années, voire plus. L'Arménie, le Bélarus et la Fédération de Russie n'ont pas communiqué de données en 2017.

37. *Communication des données par maille et des données concernant les grandes sources ponctuelles.* Au total, 22 pays (43 % des Parties) ont présenté en 2015 des données sectorielles par maille dans la nouvelle résolution (projection en latitude-longitude de 0,1° x 0,1°). Dans le cadre du cycle de notification de 2017, aucune donnée maillée n'a été communiquée au CIPE par les pays de la zone orientale du domaine de l'EMEP.

38. *Nouveaux calculs des émissions.* L'examen des inventaires communiqués recense chaque année des nouveaux calculs importants, ce qui semble indiquer un degré d'incertitude relativement élevé des estimations concernant les émissions au niveau sectoriel ou national. En outre, on constate que les Parties n'appliquent pas les méthodes de niveau 2 à toutes les grandes catégories recensées. Selon certaines Parties, l'insuffisance des ressources entrave l'établissement d'inventaires plus fiables.

39. *Examens approfondis de niveau 3.* Le CIPE a organisé avec succès l'examen de niveau 3 de 2017, en examinant huit Parties. Les différents rapports seront publiés avant la troisième session commune de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets en septembre 2017. L'examen de 2017 a exigé un effort supplémentaire de la part des équipes d'experts chargées de l'examen et du CIPE car plusieurs pays n'ont pas soumis les données requises dans les délais. De plus, les documents accompagnant les données et l'exhaustivité de celles-ci n'étaient pas suffisants. Par ailleurs, si les Parties reconnaissent clairement l'intérêt du processus d'examen pour ce qui est d'améliorer la qualité des inventaires nationaux, elles se heurtent régulièrement à des difficultés dès qu'il s'agit de fournir à l'EMEP des données d'inventaire complètes et des explications pertinentes dans un cadre de présentation transparent.

40. *Examen des demandes d'ajustement.* L'évaluation des demandes d'ajustement a été effectuée conformément aux décisions 2012/2, 2012/13 et 2014/1 de l'Organe exécutif. Des informations détaillées sur le processus et les conclusions figurent dans le document ECE/EB.AIR/GE.1/2017/10-ECE/EB.AIR/WG.1/2017/20.

41. Le nombre restreint d'experts désignés pour être inscrits sur la liste des experts chargés de l'examen est une contrainte permanente pour les deux types d'examens. S'il est vrai qu'il a presque doublé par rapport à 2010, 90 experts (de 23 pays) ne suffisent pas pour maintenir durablement le processus d'examen. Chaque année, un certain nombre d'entre eux sont dans l'incapacité de participer à l'examen pour des raisons techniques ou par manque de ressources. L'EMEP pourrait examiner la question de savoir comment financer¹⁷ la participation d'experts des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que de l'ouest des Balkans.

42. *Le nouveau système de maillage.* Un nouveau système de maillage (résolution plus fine avec une projection en latitude-longitude de 0,1° x 0,1° selon le système géodésique mondial (WGS84) et utilisation de 13 secteurs agrégés de la NND) est disponible, mais doit être ajusté et actualisé à intervalles de quelques années. La production de données maillées dans une résolution plus fine nécessite chaque année un surcroît de travail considérable pour le CIPE en vue de combler les lacunes et de définir le maillage, et il est très difficile

¹⁷ De 2010 à 2012, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a pris en charge les frais de voyage de sept experts (originaires d'Estonie, de Grèce, du Kazakhstan, de Lettonie et de Tchéquie) et de deux stagiaires (d'ex-République yougoslave de Macédoine et de Serbie) pour leur permettre de participer à l'examen de la troisième étape.

de mener à bien ces tâches dans le court laps de temps qui s'écoule entre la date limite pour la communication des données (15 mars pour les données d'inventaire et 1^{er} mai pour les données maillées) et la date limite pour la production de données maillées (début mai).

43. *Accroissement de la fiabilité des données d'émission.* Afin d'améliorer la fiabilité des données d'émission pour les spécialistes de la modélisation, il est extrêmement important que les Parties qui n'ont pas communiqué de données maillées dans le nouveau système en 2017 le fassent en 2018. Il est important aussi que les Parties mettent à jour les données maillées relatives aux émissions pour les années 1990 et 1995 (facultatif), 2000, 2005 et 2010 conformément à la recommandation figurant dans les Directives révisées pour l'établissement des rapports.

44. *Résumé pour le Comité d'application et le secrétariat.* Le CIPE fournit tous les ans au Comité d'application de la Convention des renseignements détaillés sur la manière dont les Parties aux protocoles à la Convention s'acquittent de leurs obligations relatives à la communication de données. Il a examiné la question du respect ou non-respect de ces obligations par les Parties aux différents protocoles pour l'année de référence et l'année considérée et a communiqué au secrétariat les tableaux mettant en évidence les tendances et les tableaux de synthèse correspondants pour chacun des sept protocoles.

Annexe

Situation au 6 juin 2017 en ce qui concerne la communication des données d'émission

<i>Partie</i>	<i>Date de la communication</i>	<i>Date de la nouvelle communication</i>	<i>Date de communication des projections</i>	<i>Date des renseignements complémentaires</i>	<i>Date du rapport d'inventaire</i>	<i>Modèle NND</i>	<i>Rapport d'inventaire 2015</i>	<i>Formulaire de notification</i>	<i>Nouvelle demande</i>	<i>Annexe VII</i>
Albanie	13 février 2017	21 février 2017			15 mars 2017	2009-1	X			
Allemagne	13 février 2017		16 mars 2017		7 février 2017	2014-2	X	X		X
Arménie										
Autriche	15 février 2017				15 mars 2017, 28 avril 2017	2014-2	X	X		
Azerbaïdjan	14 février 2017				15 mars 2017	2014-1	X	X		
Bélarus										
Belgique	15 février 2017		15 mars 2017	3 mars 2017, 15 mars 2017	15 mars 2017, 27 avril 2017	2014-2	X	X		X
Bosnie-Herzégovine										
Bulgarie	15 février 2017		15 février 2017		14 mars 2017	2014-1	X	X		
Canada	15 février 2017			15 février 2017	15 février 2017	2014-1	X	X		
Chypre	15 février 2017	20 avril 2017	16 mars 2017		15 mars 2017	2014-2	X	X		
Croatie	14 février 2017	15 mars 2017	14 février 2017, 15 mars 2017		15 mars 2017	2014-1	X	X		
Danemark	15 février 2017		15 mars 2017		15 mars 2017	2014-1	X	X		X
Espagne	14 février 2017	15 mars 2017		14 mars 2017, 15 mars 2017	15 mars 2017	2014-2	X	X	X	X
Estonie	14 février 2017	15 mars 2017	14 février 2017		15 mars 2017, 1 ^{er} mai 2017	2014-2	X	X		

<i>Partie</i>	<i>Date de la communication</i>	<i>Date de la nouvelle communication</i>	<i>Date de communication des projections</i>	<i>Date des renseignements complémentaires</i>	<i>Date du rapport d'inventaire</i>	<i>Modèle NND</i>	<i>Rapport d'inventaire 2015</i>	<i>Formulaire de notification</i>	<i>Nouvelle demande</i>	<i>Annexe VII</i>
États-Unis	15 février 2017				15 février 2017	2014-2	X	X		
ex-République yougoslave de Macédoine	15 février 2017	2 mars 2017			28 avril 2017	2014-2	X	X		
Fédération de Russie										
Finlande	15 février 2017	15 mars 2017	15 février 2017, 15 mars 2017	15 février 2017, 15 mars 2017	15 mars 2017, 28 avril 2017	2014-1	X	X		X
France	14 février 2017	9 mars 2017	28 avril 2017	9 mars 2017	15 mars 2017	2014-2	X	X		X
Géorgie	15 février 2017					2014-1				
Grèce										
Hongrie	17 février 2017	14 mars 2017	31 mai 2017		4 avril 2017	2014-1	X	X		
Irlande	15 février 2017	15 mars 2017	9 mai 2017	15 mars 2017	15 mars 2017, 19 mai 2017, 23 mai 2017	2014-2	X	X		
Islande	15 février 2017	15 mars 2017			15 mars 2017	2014-2	X	X		
Italie	20 février 2017	15 mars 2017	15 mars 2017		15 mars 2017	2014-1	X	X		
Kazakhstan	14 février 2017					2014-2		X		
Kirghizistan	14 février 2017					2014-2		X		
Lettonie	10 février 2017	15 mars 2017			15 mars 2017	2014-2	X	X		
Liechtenstein	5 mai 2017				6 juin 2017	2014-2	X	X		
Lituanie	15 février 2017	17 février 2017, 14 mars 2017	15 mars 2017		15 mars 2017	2014-2	X	X		
Luxembourg	15 février 2017	15 mars 2017, 31 mars 2017	15 mars 2017	15 mars 2017	15 mars 2017, 24 mai 2017	2014-2	X	X	X	X
Malte	21 février 2017				29 mai 2017	2014-1	X			

<i>Partie</i>	<i>Date de la communication</i>	<i>Date de la nouvelle communication</i>	<i>Date de communication des projections</i>	<i>Date des renseignements complémentaires</i>	<i>Date du rapport d'inventaire</i>	<i>Modèle NND</i>	<i>Rapport d'inventaire 2015</i>	<i>Formulaire de notification</i>	<i>Nouvelle demande</i>	<i>Annexe VII</i>
Monaco	2 juin 2017		2 juin 2017		2 juin 2017	2014-1	X	X		
Monténégro										
Norvège	14 février 2017	13 mars 2017	13 mars 2017, 18 mai 2017, 2 juin 2017		13 mars 2017	2014-2	X	X		
Pays-Bas	15 février 2017				14 avril 2017	2014-1	X			
Pologne	15 février 2017	15 mars 2017			15 mars 2017	2014-1	X	X		
Portugal	15 février 2017	15 mars 2017	15 mars 2017		15 mars 2017, 28 avril 2017	2014-1	X	X		
République de Moldova	10 février 2017				9 mars 2017	2014-2	X	X		
Roumanie	15 février 2017	28 avril 2017	15 mars 2017		15 mars 2017	2014-1	X	X		
Royaume-Uni	15 février 2017		15 mars 2017		15 mars 2017	2014-2	X	X		
Serbie	14 février 2017				15 mars 2017	2014-2	X	X		
Slovaquie	15 février 2017	15 mars 2017	16 mars 2017		15 mars 2017	2014-2	X			
Slovénie	13 février 2017		1 ^{er} mars 2017		13 mars 2017	2014-2	X	X		
Suède	14 février 2017	15 février 2017			1 ^{er} mars 2017	2014-1	X	X		
Suisse	15 février 2017			15 février 2017	14 mars 2017	2014-2	X	X		
Tchéquie	15 février 2017	15 mars 2017, 27 avril 2017	15 mars 2017		15 mars 2017, 21 mai 2017	2014-2	X	X		
Turquie	15 février 2017				17 mai 2017	2014-2	X	X		
Ukraine	15 février 2017					2014-2				
Union européenne	28 avril 2017							X		